

AVIS ET PROPOSITIONS DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL-COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DEPARTEMENTAL

Réunion extraordinaire du 18 septembre 2020

AVIS OFFICIEL	SUITES DONNEES PAR L'ADMINISTRATION
Avis soumis par la FSU : Avis N°1 : Matériel pour brigades de remplacement Les représentantes des personnels au CHSCT D demandent à l'administration de veiller à la distribution et au réassortiment effectifs des dispositifs obligatoires de protection : masques, gel ... aux personnels remplaçants et de les leur mettre à disposition dans chaque circonscription. <i>Cet avis est approuvé à l'unanimité des présents</i> Avis N°2 : Communication aux familles Afin de prévenir les risques psychosociaux des directrices et directeurs d'école, les représentant-es des personnels au CHSCT D demandent à l'administration de veiller à ce que les municipalités informent directement les familles et temps et en heure des fermetures d'écoles et/ou de classes. <i>Cet avis est approuvé à l'unanimité des présents</i> Avis N°3 : Prévention des RPS pour la direction des écoles Afin de prévenir les risques psychosociaux des directrices et directeurs d'école, les représentant-es des personnels au CHSCT D alertent sur la surcharge de travail liée à la gestion de la crise sanitaire et demandent à l'administration de veiller au maintien des temps de décharges de direction. <i>Cet avis est approuvé à l'unanimité des présents</i> Avis N°4 : Prévention des risques épidémiologiques Les représentant-es des personnels au CHSCT D demandent à l'administration que toutes les mesures de prévention des risques liées à l'usage et au port du masque soient prises. <i>Vote : 4 voix pour, 1 contre et 1 abstention. Cet avis est approuvé.</i>	Cette disposition est déjà en place, en cas de manque dans une circonscription ou un établissement, il appartient à celle-ci ou à celui-ci de contacter la DSDEN pour un réassort éventuel. Il sera demandé aux collectivités de contribuer à la communication aux parents notamment en cas de fermeture de classe de leur fait. Les temps de décharge des directeurs d'école sont maintenus. La DSDEN accède à la demande.

AVIS OFFICIEL	SUITES DONNEES PAR L'ADMINISTRATION
Avis N°5 : Bilan COVID-19 Les représentant-es des personnels au CHSCT D demandent à l'administration qu'un bilan régulier sur la crise liée au COVID-19 soit communiqué aux membres du CHSCT D13. <i>Cet avis est approuvé à l'unanimité des présents</i> Avis soumis par la FNEC-FP-FO Avis N° 6 : Expertise des Équipements Tous les personnels de l'Éducation nationale doivent bénéficier d'équipements qui soient adaptés à leurs missions tout en assurant une protection efficace. C'est pourquoi les membres du CHSCT D exigent une expertise urgente pour clarifier au plus vite la capacité filtrante des masques textiles et attester de la protection maximale qu'ils offrent à leurs utilisateurs. <i>Cet avis est approuvé à l'unanimité des présents</i> Avis N° 7 : Remplacement des équipements inefficients En cas d'expertise déclassant la capacité des masques à assurer une protection totale des personnels, les membres du CHSCT demandent au ministère que ces équipements soient d'urgence remplacés par des masques plus efficaces. <i>Cet avis est approuvé à l'unanimité des présents</i>	La DSDEN approuve la demande des membres du CHSCT. L'avis du Haut conseil scientifique du 17 septembre 2020 répond à cette demande Les masques fournis par le ministère l'éducation nationale apportent les garanties d'efficacité. Cf. réponse à l'avis N°6.

AVIS OFFICIEL	SUITES DONNEES PAR L'ADMINISTRATION
Avis N° 8 émis par le SIAES Toutes les instances gouvernementales (Ministères divers, ARS, préfecture, municipalités) par leurs déclarations, communications, protocoles et décrets, rendent obligatoire la distanciation physique et le port du masque dans les lieux clos et extérieurs pour éradiquer le risque de contamination important. Le protocole de l'EN, un des plus stricts d'Europe selon le ministre BLANQUER permet aux élèves de s'astreindre de ces règles lorsque les activités proposées ne le permettent pas, que ce soit dans un lieu clos ou à l'extérieur : EPS, demi-pension, classes de primaires (liste non exhaustive). Alors que les personnels, eux, doivent garder leur masque pour protéger les élèves : - Face au risque de contamination pour les personnels en contact étroit avec ces élèves sans masque, dans des lieux clos, pendant près de 2 heures à 4 heures (3 critères définis comme facteurs majeurs de contamination). - Conformément aux termes de la loi où l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la santé physique et mentale de ses agents. Les représentant-es des personnels au CHSCT D demandent une dotation : De masque FFP2 pour tous les professeurs d'EPS, les surveillants, agents en contact prolongé avec les élèves à la demi-pension, ainsi que pour les professeurs des écoles. Ces masques sont disponibles en pharmacie au tarif de 90 cts la pièce pour le grand public. Des masques chirurgicaux pour tous les autres personnels car les masques en dotation ne sembleraient pas efficaces, selon certaines ARS. Des enseignants de primaire portant des masques en tissu ayant été considérés comme « contacts à risque » dans des enquêtes de traçage alors que ceux portant des masques chirurgicaux n'ont pas été mis en quarantaine. Vote : 2 voix pour, 2 abstentions, 3 NPPV <i>Cet avis est approuvé</i>	Selon l'avis donné par le Haut conseil scientifique du 17 septembre 2020 les moyens fournis par le ministère de l'éducation nationale suffisent à assurer la sécurité sanitaire des personnels et des usagers.